

Province de Namur
Groupe des Parlementaires

PV N° 4 – 2026-2027 - Réunion du 9 septembre 2026

Présents : MM. Trausch G.(président), Castellani M., Delvigne B. et Herquin P (secrétaire)

Excusés : MM. Henry P.et Sonnet P.

Invités présents : MM Nivarlet J. et Lauwerys J.,

Invités excusés : Mme Nicolas C., MM Delchef JP .et Aigret Ph.

Le président souhaite la bienvenue à cette réunion et invite l'assemblée à suivre l'ordre du jour transmis auparavant.

I - Approbation des PV N° 2 et 3 des réunions du 10 juin 2026

Les 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

II – Correspondance

- **RCS Natoye** – invitation – manifestations des 80 ans du Club ;
- **Trausch G.** – ce qui change au R.O.I. et T.T.A. au 1 juillet 2026 – publication sur le site du CP NAM ;
- **Thomas P. (DG)** – Budget Groupe PARL-NAM – 2^{er} semestre 2026.

III - Débriefing de l'Assemblée générale du 13 juin 2026

Le Groupe regrette que certains débats aient été trop vifs voire agressifs. Le changement des règles « championnats régionaux seniors et jeunes » telles qu'établies à la base risque d'impacter fortement tous ces championnats (montées/descentes) pour la saison 2026/2027. Une meilleure préparation aurait permis de limiter les débats souvent trop improvisés. Les chiffres relatifs aux montants des affiliations, licences collectives et cotisations des clubs n'ont pas été suffisamment préparés par la CL faute d'informations tardives. Les modifications des normes de sanctions ont été mises à l'ordre du jour sans avoir été discutées au préalable par toutes les instances concernées !!! Une meilleure préparation voire coordination entre CDA, direction générale, CL et parlementaires devient impérative.

IV – Commentaires à propos des différents procès-verbaux AWBB et BB

PC/CDA n°1 du 28 mai 2026

Herquin P.

Pt 7.1 – Recevabilité des candidatures

Il souhaite rappeler aux Clubs la teneur du PA30 (R.O.I.) ; à savoir que toutes candidatures doivent être conformes aux conditions d'éligibilité propres au Comité choisi. A la lettre/courriel de candidature sera joint un document qui contiendra les coordonnées, le curriculum vitae dans le domaine du basketball, ainsi que sa profession et la signature du candidat (manuscrite) sous la mention également manuscrite "certifié sincère et véridique".

Pt 7.3 Admission d'un nouveau : Legacy Basketball Club

À quelle province appartient ce Club ??? Nivarlet J. répond : Luxembourg ; Vaux-sur-Sûre ;

PC/CDA n°2 du 16 juin 2026

Trausch G.

Pt 2 – Demande de dérogation du club de Collège Saint-Louis (2663) – Demande de précisions – **Nivarlet J.** répond.

Pt 5.1 – Attributions des départements et des commissions régionales – le fait de n'avoir qu'un seul « référent CDA » dans un Département est interpellant ! Quid de l'implication des provinces ?

Pt 7.1 Dénominations du nom des équipes – clubs 0284, 0151, 1200 et 1245 – aucune dénomination "géographique" n'apparaît ??? . Il rappelle qu'une référence au siège social du club (asbl) doit apparaître

dans la dénomination officielle d'un club alors qu'une autre appellation ne peut être utilisée qu'à des fins commerciales (PA76).

PC/CDA n°3 du 16 juin 2026

Herquin P.

Pt 5.1 Composition des départements et des commissions : Quand recevrons-nous le tableau reprenant leur composition ? Bientôt, selon **Nivarlet J.**

V - Budget alloué aux Groupes des parlementaires

Un montant forfaitaire de 1.200 € ; soit 1.000 € (40 clubs namurois actifs x 25 €) et un forfait de 200 € pour le secrétariat va nous être alloué (2^{ème} semestre 2026). **Le Groupe** est en attente à plus d'explications (frais pris/non pris en compte dans ce forfait). **Castellani M.** (trésorier) établira un relevé détaillé reprenant les différents frais durant ladite période.

VI - Représentants effectifs à l'AG/AWBB - PA48.i :

Le **Groupe** pouvant être représenté par 5 personnes au lieu de 4, sont désignés : **Trausch G., Henry P., Delvigne B., Castellani M. et P. Herquin.** Ce dernier donnera procuration à Sonnet P., pour l'une ou l'autre AG.

VII - Arbitrage (indemnités, contrôle, affiliation et recrutement).

Le Groupe souhaite débattre sur l'arbitrage

Indemnités et contrôle : **Lauwerijs J.** explique que le CP NAM calcule les distances et communique les montants pouvant être réclamés en rappelant que, après vérifications, les frais de déplacements réclamés aux clubs, par plusieurs arbitres, méritent certains ajustements. Un rappel aux clubs des règles et plafonds pourrait être pertinent ! On relève que les montants trop perçus sont débités aux clubs d'affiliation (PJ 65 bis peut être appliqué) et crédités aux clubs ayant trop payé.

Affiliation : **Castellani M.** s'interroge sur l'affiliation des arbitres à un club. Il estime que ceux-ci devraient plutôt être affiliés directement à l'AWBB. Le cas des arbitres-joueurs peut poser problèmes. L'idée de deux affiliations distinctes est évoquée. Une affiliation comme joueur et une affiliation administrative ou arbitrale auprès de l'AWBB. Le modèle français est présenté comme une piste : les clubs versent une provision. La Fédération française paie ensuite directement les arbitres (calculés directement les arbitres après chaque rencontre).

Recrutement : **Trausch G.** rappelle que le recrutement des arbitres repose historiquement sur les clubs qui perçoivent d'ailleurs une indemnité mensuelle (22,30€ par arbitre affilié). Une évolution possible serait de conserver le rôle des clubs dans le recrutement tout en rattachant les arbitres à l'AWBB pour la gestion administrative et financière (en convenance avec le SPF-Finances). De la sorte, les clubs pourraient toujours être reconnus comme formateurs ou recruteurs sans y être pour autant dépendant.

VIII – Divers :

-**Trausch G.** félicite les équipes nationales jeunes pour leur encadrement et leurs résultats. Il souligne la qualité du travail réalisé par les staffs sportifs et les accompagnateurs. La participation internationale est assurément une expérience formatrice (sportive ou pas) importante pour les jeunes joueurs et joueuses.

- **Le Groupe** félicite le **RCS Natoye** pour ses 80 ans d'existence ! **Le président** souhaite que les membres du Groupe qui participeront aux manifestations sportives/festives l'en informe.

-**Agenda :** prochaines réunions du Groupe : les mercredis 14 octobre (ADEPS/AWBB), 11 novembre (ADEPS/AWBB) et 9 décembre (Tabora), AG/AWBB : les samedis 21 novembre 2026, 20 mars 2027.

- En 2027 la Fédération Royale Belge de basket fêtera son centenaire !